

Parmi d'autres...

UNE EXPERIENCE DES BREVETS FREINET

On a, je crois, beaucoup parlé des brevets.

Quelques-uns ont déclaré la chose merveilleuse, d'autres, non moins formels, ont déclaré que ce n'était pas utilisable dans nos classes, certains mêmes ont conclu : amusement.

J'ai toujours admiré ceux qui peuvent être aussi rapidement catégoriques.

Les circonstances m'ont amené, à la suite de notre camarade Lucotte et aussi en collaboration avec lui, à étudier la question, à l'I.C.E.M., et parallèlement à la Commission pédagogique du S.N.

Nous avons étudié, expérimenté. Nous n'en tirerons encore aucune conclusion. C'est prématuré.

Nous en sommes simplement arrivés à reconnaître :

— la valeur des brevets en tant que type de travail librement choisi et mené par l'enfant, que ce dernier soit doué ou non.

Et à envisager :

— leur introduction dans un examen du C.E.P.E. réformé et enrichi par le contrôle des aptitudes.

Une année d'études nous a montré l'ampleur et la délicatesse du problème.

Mais une chose se présente, obligatoire et réalisable : l'expérimentation continue des brevets. Il faudra, en 1950-51, étendre et approfondir, mettre au point.

En Côte-d'Or, comme dans maints départements, nous avons fait des essais.

Huit ou neuf de nos adhérents ont employé les brevets avec des élèves dont les âges allaient de 8 à 16 ans.

Chez les plus âgés, les retardés s'y sont davantage donnés.

Quels furent les sujets choisis par les enfants ?

Français, Histoire, Géographie, Questions économiques, Alimentation, Industrie, Métro, etc., etc.

En plus des documents livresques de l'école ou de la famille, certains enfants ont su intelligemment mener des enquêtes à la ferme, au musée, chez les artisans, les commerçants, etc.

Les travaux ont été examinés et la question discutée en une première réunion par les expérimentateurs.

Complètement achevés, les travaux ont été à nouveau examinés le 8 juin par une Commission ainsi composée : un inspecteur primaire, non adepte de nos techniques, mais non adversaire ; des collègues non pratiquants de nos méthodes, mais non adversaires ; des collègues pratiquants de nos techniques.

Ces travaux ont été ensuite distribués par équipes de deux, pour examen et pour choix des questions à poser à l'enfant sur son brevet.

Le 29 juin, la même Commission s'est réunie et a procédé à l'interrogatoire des enfants.

Nous avons déterminé trois échelons : élémentaire, moyen, supérieur, suivant la valeur, le niveau du travail fourni et non d'après l'âge des candidats.

La notation s'est faite par : T.B., B., A.B., Passable, Insuffisant.

RESULTATS

27 élèves avaient commencé des brevets 5 ne les ont pas menés jusqu'au bout (départ, enfant semi-anormal, 2 par incapacité).

22 ont donc présenté des brevets.

21 ont été déclarés reçus :

Echelon élémentaire : 3 T.B., 1 A.B.

Echelon moyen : 3 B., 4 A.B., 1 Passable.

Echelon supérieur : 8 B., 1 A.B.

DIPLOMES

Un camarade des Beaux-Arts (Classe d'enseignement général, C.E.P.E.) a fait exécuter les diplômes.

Ces diplômes, délivrés par le « Groupe d'Education nouvelle de la Côte-d'Or », ont été signés par le président du Groupe et visés par l'inspecteur primaire qui a assisté au passage des brevets.

Certains brevets confectionnés dans cette classe, ont eu leur place à « l'Exposition de l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon ». La presse locale a fait mention de l'apparition de ces travaux totalement inconnus du public et de l'expérience faite par notre Groupe.

H. COUBLIN.